

Formulaire de demande :

Formulaire de demande de remboursement pour la spécialité VIREAD (§ 5290000 du chapitre IV de l'A.R. du 21.12.2001)

I. Identification bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'inscription) :

II. Première demande :

Je, soussigné médecin-spécialiste en gastro-entérologie ou en médecine interne, déclare que le(a) patient(e) adulte ci-dessus, présente une hépatite B chronique et active et que son bilan diagnostique comprend tous les éléments suivants :

antigène HBs présent depuis plus de 6 mois

et

antigène HBe

présent. Je m'engage à arrêter le traitement par VIREAD lorsque le taux d'ALAT augmente ou l'image histologique s'aggrave, ainsi qu'après séroconversion HBe démontrée par au moins 2 examens biologiques réalisés à au moins 6 mois d'intervalle

ou

absent. (= mutant précore) Je m'engage à arrêter le traitement par VIREAD lorsque le taux d'ALAT augmente ou l'image histologique s'aggrave, ainsi qu'après séroconversion HBs démontrée par au moins 2 examens biologiques réalisés à au moins 6 mois d'intervalle

et

le taux de VHB-ADN est de IU/ml (au moins 2.000 IU/ml)

et

deux taux d'ALAT élevés de U/l et de.....U/l

et

une biopsie hépatique dont l'examen histologique démontre une inflammation et/ou fibrose. Cette ponction hépatique n'est pas requise en cas d'hémophilie ou traitement par anticoagulants

Je demande le remboursement du VIREAD avec une posologie maximale de 245 mg par jour.

Sur demande, j'envoie les pièces justificatives qui soutiennent la situation attestée de mon patient, au médecin conseil de l'organisme assureur.

III. Demande de prolongation :

Je, soussigné médecin-spécialiste en gastro-entérologie ou médecine interne, demande pour le patient adulte mentionné ci-dessus, qui présente une hépatite B chronique et active, la prolongation du remboursement de VIREAD :

antigène HBe

présent dès le début du traitement. Lors d'un contrôle récent, il s'avère que l'antigène HBe persiste. Je m'engage à arrêter le traitement par VIREAD lorsque le taux d'ALAT augmente ou l'image histologique s'aggrave, ainsi qu'après séroconversion HBe démontrée par au moins 2 examens biologiques réalisés à au moins 6 mois d'intervalle

ou

absent dès le début du traitement (mutant précore). Lors d'un contrôle récent, il s'avère que l'antigène HBs persiste. Je m'engage à arrêter le traitement par VIREAD lorsque le taux d'ALAT augmente ou l'image histologique s'aggrave, ainsi qu'après séroconversion HBs démontrée par au moins 2 examens biologiques réalisés à au moins 6 mois d'intervalle

et

le taux d'ALAT était récemment normal

Je demande la prolongation du remboursement du VIREAD avec une posologie maximale de 245 mg par jour.

Sur demande, j'envoie les pièces justificatives qui soutiennent la situation attestée de mon patient, au médecin conseil de l'organisme assureur.

IV. Identification du médecin (nom, prénom, adresse, n° INAMI) :

_____ (nom)

_____ (prénom)

____ - _____ - _____ (n° INAMI)

____ - ____ - _____ (date)

(cachet)

..... (signature du médecin)